

Société affiliée de Raymond Chabot Grant Thornton SEN.C.R.L. 140, Grande Allée Est Bureau 200 Québec (QC) G1R 5P7 Tél.: (418)647-3078 Téléc.: (418)647-9279 www.raymondchabot.com

Le 12 décembre 2022

À l'honorable Juge Daniel Dumais, dans l'affaire de l'arrangement de Bioénergie AE Côte-Nord Canada inc.

Objet : Partie débitrice : Bioénergie AE Côte-Nord Canada inc.

V/réf.: Numéro de Cour: 650-11-001027-217

N/réf.: 1232474

Monsieur le Juge,

Nous vous soumettons une brève mise à jour de l'avancement des travaux sur l'usine, un rapport sur l'état de l'évolution de l'encaisse visant les mois de décembre 2022 à mars 2023, ainsi que les détails de l'assemblée des créanciers tenue le 9 décembre dernier à nos bureaux.

Travaux de réfection et réalisation des tests de performance

Envergent a reporté la réalisation des tests de performance sur une première unité de production. La Débitrice demeure confiante de réaliser ces tests au cours des prochains jours ou semaines. Les deux parties ont convenu de mettre en service la deuxième unité de production (Unité A) afin de maximiser les chances d'être en mesure de démarrer les tests de performance sur une première unité de production.

La Débitrice et Envergent continuent leurs travaux et identifient des solutions pour assurer le bon fonctionnement de l'usine. M. Serge Mercier pourra présenter un compte rendu à jour au Tribunal lors de l'audition à venir (13 décembre 2022).

État de l'évolution de l'encaisse

La Débitrice ne prévoit pas de besoins de fonds additionnels d'ici le 1^{er} avril 2023. La marge de manœuvre financière et les ventes de biocarburant prévues sont suffisantes pour supporter les dépenses opérationnelles prévues.

La vente d'équipement à ArcelorMittal en novembre dernier a permis à la Débitrice d'encaisser 1,3 million \$ et d'augmenter ses liquidités. La Débitrice dispose toujours d'un solde disponible de 850 000 \$ sur le Financement temporaire autorisé.

Les actionnaires de la Débitrice ont prévu supporter les versements aux créanciers qui sont énumérés dans le Plan de transaction et d'arrangement déposé, lequel a été accepté par les créanciers le 9 décembre dernier.

Plan de transaction et d'arrangement

Vous trouverez en pièce jointe le procès-verbal de l'assemblée des créanciers. Les créanciers visés ont voté à 100 % en faveur du Plan de transaction et d'arrangement, en nombre et en valeur. La Débitrice leur a présenté une mise à jour de l'avancement des travaux de l'usine et des dernières étapes avant la réalisation des tests de performance sur les unités de production.

Nous demeurons entièrement disponibles pour répondre à vos questions si plus de détails vous étaient nécessaires.

Cordialement,

Raymond Chabot inc. Contrôleur

Jocelyn Renaud, CPA, CIRP, SAI

JR/gg